



## Traduction d'articles de presse, propriété intellectuelle on-line.

Par **oroteam**, le **07/12/2010** à **10:03**

Bonjour à tous,

Je m'interroge sur les limites à ne pas franchir dans la transcription linguistique d'un éditorial Anglophone(US), non disponible à la communauté francophone.

Je m'explique. Un magazine papier et numérique on-line est produit par une société américain. Le sujet de celui-ci étant une pathologie, elle a des airs communautaire et bénévole. Mais finalement c'est une vraie compagnie avec de vrais enjeux économiques. Ils produisent des articles réguliers et interview de médecins, conseils pratiques etc... Leur ayant écrit un petit mail, il refuse tout partenariat. (ce qui prouve à quel point ils se soucient réellement aujourd'hui des personnes de la communauté ! mais bref...)

Trouvant dommage que presque 3 millions de personnes francophone ne puisse profiter de cette source, car la francophonie est très loin dans ce domaine, j'aimerais me servir de ce contenu afin de le mettre à disposition sur Internet !

Je suppose que la traduction littérale est strictement interdite, même avec la citation de l'auteur.

Est-ce qu'une reformulation complète de leurs articles suffirait ?

Est-ce qu'une réaction, ou une "ré-étude" de ces articles, avec citations des médecins serait possible ?

Les citations de personnes appartiennent-elles au magazine ou aux personnes ? ai-je le droit de les utiliser ?

Comment font les magazines de recherche pour citer des recherches entières publiées dans d'autres magazines ?

Enfin voilà, ma vraie question n'est pas tant : Ai-je le droit ? mais plutôt : Comment faire pour

que ça passe et trouver les limites à ne pas franchir !

Merci